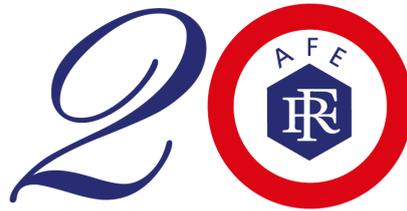


40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
18 au 22 mars 2024



RESOLUTION DD-CE/1/03.2024/ADM

Objet : Promotion des métiers d'art auprès des élèves de lycées français à l'étranger

CONSIDÉRANT

- le plan « stratégie nationale en faveur des métiers d'art » de mai 2023, notamment son axe « Valoriser les métiers d'art auprès de la jeunesse » et son axe « Développer les métiers d'art à l'international »
<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/commerce-et-artisanat/nouvelle-strategie-nationale-faveur-des-metiers-d-art>,
- la richesse et la grande diversité de nos savoir-faire que représentent les métiers d'art, contribuant à valoriser l'image de la France à l'international,
- le chiffre d'affaire des entreprises des métiers d'art établi à 8 milliards d'euros à l'export (42% du total) qui impacte de façon positive le commerce extérieur de la France,
- les besoins de ce secteur en artisans qualifiés, notamment au vu du retour en France de certains métiers d'art,
- le peu de connaissance des élèves des lycées français à l'étranger concernant les métiers d'art,
- le souhait de susciter des vocations et de sensibiliser les jeunes générations à ces métiers,

DEMANDE

en concertation avec la commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger,

- que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger mette en place des activités dans les lycées français à l'étranger pour faire connaître et valoriser les savoir-faire français des métiers d'art comme par exemple la venue des « jeunes ambassadeurs

des métiers d'art », la mise en place d'ateliers de découverte des métiers d'art ou la participation de professionnels de métiers d'art lors des forums des carrières,

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE